



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE N° PM 23.82 C

Objet : RÉGLEMENTATION CIRCULATION ET STATIONNEMENT – RONRON ET GOURMANDISES - LE SAMEDI 21 OCTOBRE 2023.

Le Maire de la Ville d' ORTHEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande du commerce « RONRON ET GOURMANDISES », 24 bld des Pommes - 64300 Orthez, qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public, le samedi 21 octobre 2023, dans le cadre d'Octobre Rose, pour des baptêmes en Harley.

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation pour des raisons de sécurité et d'organisation de prendre des dispositions propres à prévenir tous risques d'accidents,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : A l'occasion de baptêmes de Harley, organisé par « RONRON ET GOURMANDISES », le samedi 21 octobre 2023, les organisateurs de cette association seront autorisés à stationner quelques motos sur le trottoir près du commerce et à circuler en moto sur le parcours suivant : boulevard des Pommes, place Marcadieu, rue du général Ducournau, boulevard des Pommes.

Article 2 : Les organisateurs devront respecter le Code de la Route et s'engagent à laisser la place qu'ils occupent, débarrassée de tous déchets : poubelles, cartons et détritres de toutes natures.

Article 3 : La Directrice générale des services, le service de la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, le Commandant du centre de secours principal, les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Fait à Orthez, le vendredi 13 octobre 2023

Copies transmises par mail :

SERVICES TECHNIQUES
DEMANDEUR
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS



Le Maire d'Orthez,
Emmanuel HANON